DEPARTEMENT DES VOSGES

Révision Générale n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MIRECOURT

Procédure approuvée par délibération du Conseil municipal de Mirecourt le 21 septembre 2026.

planche 1/2 : territoire communal — Echelle : 1:7 500

- Zone bleue PPRi Madon : zone d'autorisation avec prescriptions spécifiques
- Zone rouge PPRi Madon : zone d'interdiction
- zones humides inconstructibles (source : EPTB Meurthe et Madon)
- orientations d'aménagement et de programmation (Ancienne CAL ; Clos des Vergers ; zone au niveau de l'Avenue Victor Hugo)
- Haies à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Haies et bosquets à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- élément remarquable du patrimoine à préserver au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Linéaire commercial identifié au titre du L151-16 du Code de l'Urbanisme
- Spécificité règlementaire secteur UBg / Aire des gens du Voyage
- Spécificité règlementaire secteur UBm / Avenue Victor Hugo et Rue Georges Lefevre
- Spécificité règlementaire secteur UEh / Centres hospitaliers
- Spécificité règlementaire secteur UEr / INRA
- UA - zone urbaine - centre historique et faubourg
- UB - zone urbaine - extensions urbaines
- UBm - prescription règlementaire - Avenue Victor Hugo et Rue Georges Lefevre
- UBg - prescription règlementaire - Aire des gens du Voyage
- UC - zone urbaine - habitat collectif et mitoyen
- UE - zone urbaine - équipements
- UEh - prescription règlementaire - Centres hospitaliers
- UEr - prescription règlementaire - INRA
- UG - zone urbaine - Parc économique de la Gare
- UX - zone urbaine - zone d'activités
- 1AU - zone à urbaniser sur le court terme
- 2AU - zone à urbaniser sur le long terme
- A - zone agricole à constructibilité limitée
- AC - zone agricole - activités agricoles
- AM - zone agricole - activité de maraichage
- N - zone naturelle à constructibilité limitée
- NL - zone naturelle - loisirs
- NA - zone naturelle - antenne relais
- NF - zone naturelle - massifs forestiers

Liste des emplacement réservés

Numéro	Bénéficiaire	Destination	Surfaces (m²)
ER1	Commune	Desserte de la zone 2AU Balivi	2121,02
ER2	Commune	Elargissement et aménagement de la rue de l'Abbé Grégoire	53,93

Bureau d'études Éolis
Urbanisme et Planification
Aménagement des territoires
Communication et Concertation

56 rue de la Prairie
88100 Saint Dié des Vosges
09 79 05 77 46 / 06 17 46 79 59
eolis.todesco@orange.fr

N

0 125 250 500 Mètres